

De l'École normale à l'IUFM et au-delà

par Yves Chevallard

Professeur des universités à IUFM de l'académie d'Aix-Marseille

On peut tenter de dire une institution par le truchement d'une chronique particulariste qui en énonce les temps et les lieux, les hommes et les femmes. La loi Guizot du 28 juin 1833 sur l'organisation de l'instruction primaire stipulait dans son article 11 : « Tout département sera tenu d'entretenir une école normale primaire, soit par lui-même, soit en se réunissant à un ou plusieurs départements voisins. » La chronique locale nous dit, en écho, qu'une école normale s'ouvre ainsi à Aix-en-Provence le 1^{er} octobre 1837. Non pas à Marseille, donc, mais à Aix, « sous les yeux du recteur ». Qui connaît par le menu la chronique la plus récente sait que les choses n'ont, à cet égard, pas changé ! La loi Guizot négligeait la scolarisation des filles : ce n'est qu'en 1879, le 9 août, qu'est voté, sur la proposition de Paul Bert, alors président de la Commission de l'enseignement public à l'Assemblée, une loi faisant obligation aux départements de créer une école normale de jeunes filles avant trois ans. Il existe à cette date vingt-deux écoles normales de filles : la cinquième, dans l'ordre chronologique, avait été ouverte à Aix, encore, dès avril 1844. Le chroniqueur localier décline ainsi le détail coloré, parfois piquant, d'une histoire globale – celle *des écoles normales* puis *des IUFM* – qui jamais ne l'explique entièrement. Le genre ne manque pas de charme. Mais le détail ne peut être entendu si l'on méconnaît les lignes de force d'une histoire presque violente, où triomphe l'ambivalence des sentiments, aussi éloignée qu'on peut l'être de la vision pastorale, apaisée d'une montée progressive vers la lumière. Si leur tracé a évolué, la nature de ces lignes de force n'a guère changé depuis trois siècles. Qu'est-ce que vivre et travailler en une école normale hier, en un IUFM aujourd'hui ? Que peut-on y faire, et sous quelles contraintes ? Que peuvent en connaître ceux qui, simples spectateurs, voudraient en être, non les acteurs, mais les témoins lucides ? Que doivent-ils en savoir de toute urgence ? Voici une première réponse, qu'apporte Jules Ferry lorsque, le 1^{er} août 1879, il défend devant les sénateurs la proposition de loi de Paul Bert. Cette loi, dit-il, « veut constituer des écoles normales de filles, parce qu'à notre sens et, je crois pouvoir le dire, au sens de ceux qui ont mis la main, si peu que ce soit, aux affaires de l'instruction publique, il n'y a pas d'enseignement public sans écoles normales. » Pour qu'il y ait une École de la République, il faut des écoles *normales* : ce n'est pas là un détail qui puisse attendre. Déjà, sous la Convention, présentant le 2 brumaire an III (24 octobre 1794) le rapport qu'il a rédigé avec Garat sur l'établissement des écoles normales,

Lakanal met les points sur les *i* : alors que la France n'a pas encore « les écoles où les enfants de six ans doivent apprendre à lire et à écrire », établir des écoles normales, c'est commencer à dessiner le grand édifice de l'instruction publique « par le faite », parce que c'est là l'unique moyen d'organiser « sur tous les points de la République, des écoles où présidera partout également cet esprit de raison et de vérité dont vous voulez faire l'esprit universel de la France ». Lakanal, Ferry, le discours est un : des écoles normales sont indispensables, et même premières ! L'adjectif « normal », précise Lakanal, vient du latin *norma*, la règle. Ces écoles, énonce-t-il, doivent être en effet « le type et la règle de toutes les autres ». En ce sens, notons-le dès maintenant, les IUFM sont des écoles normales, remarque essentielle pour comprendre ce que nous vivons, à l'IUFM de l'académie d'Aix-Marseille comme ailleurs. « Dans ces écoles, poursuit Lakanal, ce n'est donc pas les sciences qu'on enseignera, mais l'art de les enseigner ; au sortir de ces écoles, les disciples ne devront pas être seulement des hommes instruits, mais des hommes capables d'instruire... » Il y a là une ambition, une prétention que d'aucuns trouveront infiniment et indéfiniment détestable ! Leur refrain est connu, mais il faut le prendre au sérieux : qu'a-t-on besoin de règles pour enseigner ! La connaissance des « sciences » que l'on doit enseigner, jointe à un peu de bon sens et à une honnête dose d'abnégation, pourvoit à tout ! Depuis plus de deux siècles, voilà bien un aphorisme dont la tyrannie ne nous a jamais lâché, et dont plus d'un d'entre nous, sans doute, s'est fait le complice inconscient ou cynique. Pourtant, le sophisme est connu, et depuis longtemps dénoncé. En 1763 déjà, Ignace Vanière, auteur d'un *Discours sur l'éducation*, s'emportait contre une incurie aussi scandaleuse que délibérée : « Nul homme, écrivait-il, ne peut professer la chirurgie ou la médecine si son savoir n'est constaté par plusieurs années d'étude, par des examens très rigoureux et par une réception authentique dans le corps où il veut entrer. Que dis-je ? Nul artisan ne peut être admis à la pratique de l'art le plus grossier et le plus facile qu'après deux années d'apprentissage et des preuves évidentes de son savoir. Quelle étude de leur profession, quel apprentissage et quels examens ont constaté le savoir des personnes de l'un et l'autre sexe qui élèvent notre jeunesse ? » Deux poids et deux mesures selon la profession que l'on vise : telle est la « norme » que la part ombreuse de notre société applique aux métiers de l'enseignement – et à quelques autres. La norme à diffuser, pour l'école normale d'autrefois – nous verrons ce qu'il en est pour les IUFM –, est celle-là même qu'édicte sa tutelle. C'est du moins ce que certains voudraient faire accréditer. Longue histoire. Dans la lettre qu'il adresse aux directeurs d'écoles normales le 11 octobre 1834, Guizot leur enjoint de veiller à ne pas trop étendre la formation donnée : car une instruction étendue, écrit-il, « rend presque toujours ceux qui l'ont reçue impropres aux fonctions

modestes auxquelles ils sont destinés ». Discours increvable, dont la réception dans la culture commune vaut aux instituteurs, ces demi-savants, les pires sarcasmes : *Maître Aliboron*, *Aliboron le Destructeur*, raillera Clemenceau (qui, lui, est médecin de formation). Nous sommes en 1907. L'ambivalence à l'endroit des écoles normales est la seule règle de ceux qui, les prenant sans vergogne pour objet de fantasme, les stigmatise ou les exalte. Bâtards sociaux et bâtards culturels en certaines circonstances, les élèves instituteurs sont, en 1913, promus par Péguy *hussards de la République*. (Lui-même ancien élève de l'École normale supérieure, Péguy a fréquenté, enfant, l'école annexe de l'école normale du Loiret ; de là ce souvenir d'enfance tant rabâché depuis : « Nos jeunes maîtres étaient beaux comme des hussards noirs, etc. ») Déjà, il est vrai, lors du débat de 1879, Jules Ferry avait pu arguer avec succès du respect professé – à gauche, mais aussi à droite, insistait-il alors – pour le corps des instituteurs issu des écoles normales de garçons, pour convaincre le Sénat de l'utilité de créer des écoles normales de filles. Sur un siècle et demi, pourtant, les avanies ne manquent pas : point n'est besoin de ces foyers de corruption-là, va-t-on répétant ! La loi Falloux (1850) permet aux conseils généraux de supprimer les écoles normales (tout en leur imposant alors de financer la formation des élèves-maîtres dans des écoles primaires désignées par l'administration). Huit départements seulement utiliseront cette possibilité ; les Bouches-du-Rhône n'en sont pas, non plus que les autres départements de l'académie. Sous le régime de Vichy, une loi du 18 septembre 1940 supprime les écoles normales au 1^{er} octobre 1941. Il est prévu que les élèves-maîtres prépareront le baccalauréat au lycée, avant de passer un an dans l'un des instituts de formation professionnelle créés par un décret du 15 août 1941. Ces instituts, qui devaient accueillir leurs premiers élèves en octobre 1944, ne verront jamais le jour ! Événements exceptionnels, tragiques, mais qui, si haïssables soient-ils, ne doivent pas masquer la ligne de force, l'invariant, ce doute toujours renaissant : n'en a-t-on pas trop fait ? N'est-on pas allé trop loin ? Faut-il vraiment tout cela pour donner aux enfants de France une École digne de ce nom ? En attendant, la société française bouge. Le besoin d'instituteurs, de professeurs s'accroît. Les écoles normales, qui ont peu évolué, ne répondent pas à la demande. Alors on recrute à tour de bras en dehors d'elles : près de la moitié des 160 000 instituteurs engagés en France entre 1951 et 1960 sont des non-titulaires, à la formation incertaine. À Marseille comme ailleurs, on pare au plus pressé, non sans dignité : une école spéciale de formation des instituteurs est ainsi créée en 1957 à la Pointe Rouge. Comment dire plus crûment que l'école normale, et la « norme » même qu'elle est censée promouvoir, que tout cela, en vérité, est un luxe un peu inutile ? D'ailleurs, ces « séminaires laïques » se transforment : en 1969, on y supprime la préparation au baccalauréat pour les élèves-maîtres

recrutés à la fin de la troisième, qui vont désormais au lycée compléter leur formation secondaire ; en 1977, le concours de recrutement en fin de troisième, emblématique de la France rurale et modeste d'autrefois, est supprimé ; et, à partir de 1986, un diplôme sanctionnant deux années d'études supérieures est exigé pour se présenter au concours d'entrée. Nous sommes à un point tournant. Le système s'essouffle : les écoles normales peinent à remplir leurs promotions, et les concours du second degré, CAPES et agrégation, doivent réduire leurs exigences faute de candidats de qualité suffisante en assez grand nombre. C'est alors que, dans ce ciel depuis quelque temps assombri, éclate un coup de tonnerre : la loi d'orientation sur l'éducation votée le 10 juillet 1989 – Lionel Jospin étant ministre de l'Éducation nationale – prévoit dans son article 17 que « sera créé, dans chaque académie, à partir du 1^{er} septembre 1990, un institut universitaire de formation des maîtres, rattaché à une ou plusieurs universités de l'académie pour garantir la responsabilité institutionnelle de ces établissements d'enseignement supérieur par l'intervention des personnes et la mise en œuvre des moyens qui leur sont affectés ». C'est le coup de grâce porté aux écoles normales, ou plutôt c'en est un accomplissement. La création des IUFM, instituts académiques (et non pas départementaux) qui remplaceront les écoles normales et le CPR (le centre pédagogique régional, où une formation souvent fort étroite était octroyée aux lauréats des CAPES), a immédiatement ses adversaires patentés. Toujours au même motif : pas besoin de ça pour enseigner ! Sur ce point, les disciples de Guizot sont légion, avec quelquefois la meilleure bonne foi du monde : est-il bien utile, n'est-il pas malsain même, les entend-on murmurer, que les futurs instituteurs soient recrutés avec l'équivalent d'une licence ! Les métiers de l'enseignement sont de petits métiers, et ceux qui les exercent doivent savoir garder leur rang, en veillant bien à ne pas mettre la société cul par-dessus tête ! Une camarilla lyrique, archéo-progressiste et néo-réactionnaire se constitue en se donnant une proie à harceler, les « pédagogues » et le pédagogisme supposés voués à proliférer dans les IUFM, et une sainte à vénérer, l'école normale fantasmée, celle des hussards noirs, que l'on voudrait éternelle. Grandiloquence étudiée et humour vipérin naviguent de conserve : l'un cite Péguy avec emphase (« L'instituteur dans sa classe n'est pas le représentant du gouvernement, il est le représentant de l'humanité », etc.), l'autre regarde des IUFM pas encore sortis de terre comme des « luna-parks » de la pédagogie (Alain Finkielkraut, *Le Monde*, 25 novembre 1990). Tout cela fait des ravages dans un public non préparé, que l'on régale de contrevérités. Non, Jules Ferry ne fut pas l'adversaire de l'école éducatrice et le chantre vertueux de l'instruction réduite à des savoirs sanctifiés. Le 2 avril 1880, intervenant devant le Congrès pédagogique qui réunit les directeurs et directrices d'écoles normales ainsi

que les inspecteurs primaires, il s'écrie au contraire : « Ce que nous attendons de vous, le point de vue dominant, le but élevé pour lequel nous faisons appel à tout votre zèle, à toute votre passion généreuse pour le progrès et la lumière, le voici : nous voulons que vous nous fassiez, non seulement des instituteurs, mais des éducateurs ! (*Applaudissements.*) » Et il ajoute : « Nous voulons des éducateurs ! Eh quoi ! est-ce donc être trop ambitieux ? Est-ce un rêve que nous faisons là ? Est-ce que l'on pourra dire éternellement que, pour être un éducateur, il faut revêtir un certain caractère, porter une certaine robe, et qu'il n'existe pas d'éducateurs laïques ? Ah ! messieurs, ce n'est pas possible ! (*Applaudissements prolongés.*) » La charge est clairement dirigée, le but est nettement fixé. Cela n'empêche pas Ferry de s'inquiéter de l'instruction donnée dans les écoles normales. Or là encore, le mythe vole en éclats ! Dans le discours de 1880 déjà cité, il présente sans biaiser les sèches conclusions d'un récent rapport : « La question de l'enquête était celle-ci : Où en sont les études scientifiques dans les écoles normales ? Et la commission nous répond : "Elles sont aussi mauvaises que possible ! Nous avons trouvé l'enseignement de la physique, l'enseignement des sciences naturelles, établi tant que bien que mal un peu partout, mais il est au rebours de ce qu'il devrait être". » Pourquoi cela ? La réponse est abrupte : « Les collections manquent (les écoles sont trop pauvres ; c'est un peu notre faute, messieurs, nous tâcherons de la réparer). Et puis, au lieu de produire devant l'élève les faits dont l'explication mène aux principes, les principes n'étant pas autre chose que les lois recueillies et déduites d'un grand nombre de faits, on commence par les lois et non par les faits. Il en est de la physique comme de la grammaire : on procède par principes généraux, par règles *a priori* ; on ne fait pas d'expériences. » Ferry se fait ici l'avocat de « ces méthodes qui consistent, non plus à dicter comme un arrêt la règle à l'enfant, mais à la lui faire trouver ; qui se proposent avant tout d'exciter et d'éveiller la spontanéité de l'enfant, pour en surveiller, en diriger le développement normal, au lieu de l'emprisonner dans des règles toutes faites auxquelles il n'entend rien, au lieu de l'enfermer dans des formules dont il ne retire que l'ennui. » N'en déplaise aux « fous des savoirs », il prône une pédagogie rénovée ; et cela précisément parce que l'ancienne manière de faire se révèle attentatoire à l'authenticité des savoirs enseignés et (donc) à la dignité des élèves, futurs citoyens. Mais à l'automne 1990, alors que, sur la scène éditoriale et médiatique d'aucuns vitupèrent les temps nouveaux, entre Marseille et Aix, on travaille avec la dernière énergie à l'ouverture de l'IUFM, à la rentrée 1991. L'institut s'établit en subsumant les écoles normales d'Aix, d'Avignon (Vaucluse) et de Digne (Alpes-de-Haute-Provence), ainsi que le CPR sis à Marseille. Il aura lui-même son siège administratif à Marseille, dans une ancienne école annexe : d'Aix à Marseille, cette fois, le mouvement est

inverse de celui qui avait prévalu un siècle et demi plus tôt. Mais les lignes de force essentielles n'ont pas varié : la guérilla anti-IUFM pénètre l'institution nouvelle, la traverse, la taraude. Elle s'alimente au vieux fond populiste, qui trouve dans le changement intervenu de nouveaux motifs d'irritation, et quasiment de rage. Et d'abord le mélange forcé des futurs professeurs de l'enseignement secondaire avec les « instituteurs » – promus « professeurs des écoles » au grand dam de nos zéloteurs d'un âge d'or fantasmagique, où l'instituteur, s'époumonent-ils, était tout, quand l'éducateur d'aujourd'hui est une chimère dangereuse. L'amalgame prend mal : la miscibilité est faible entre deux univers professionnels qui, depuis si longtemps dans l'histoire d'une société française fracturée, se posent en se distinguant. Effet pervers inattendu, le rapprochement opéré semble parfois porter les uns comme les autres à se démarquer davantage encore les uns des autres. Au secondaire, ainsi, ne connaître *que* sa discipline – et prétendre tirer tout le reste de son propre fond – paraît être le critère dernier de la profonde maîtrise qu'on aurait de son métier. Telle est en effet l'essence d'une certaine « norme » qui semble dominante encore, et que la norme des IUFM vient tout à coup mettre en péril. Car la création des IUFM est consubstantielle d'un autre changement : la mise en circulation presque subreptice d'une science neuve, qu'on feint d'abord de confondre, mais en vain, avec l'antique pédagogie : la *didactique*. Les archéo-progressistes ont vu venir le boulet. Dès 1993, l'Institut de France publie des *Réflexions sur l'enseignement* globalement alarmistes ; chaque contributeur à cet ouvrage collectif, indique l'avant-propos, y intervient *intuitu personae* (c'est-à-dire en raison de la considération qu'on lui porte). Sur les IUFM, c'est Laurent Schwartz, mathématicien éminent, lauréat de la médaille Fields en 1950, qui tient la plume. Son propos exprime superlativement la position des tenants de l'ancienne norme éducative, selon laquelle on peut appartenir à l'élite de l'élite et, bien sûr, ignorer tout de la didactique, ce qui suffit à la condamner. « Le rôle de la didactique avait été considérée comme très nuisible, et il est encore potentiellement très dangereux », écrit d'abord cet académicien, qui explicite le danger en ces termes : « Les disciplines didactiques et les sciences de l'éducation ont un caractère encore très peu scientifique ; il est nécessaire de les limiter à un rôle très faible, en distinguant complètement la nécessaire formation pédagogique de l'apprentissage de la discipline didactique. » Ici, selon un paradoxe commun, la pédagogie devient tout à coup le bon objet, la didactique figurant le mauvais objet, dont on veut la peau. Des victoires ont, certes, d'ores et déjà été remportées contre la didactique, ajoute Schwartz, qui, toutefois, croit devoir mettre en garde son lecteur : « ... la partie n'est pas du tout gagnée, d'autant que les didacticiens ont conquis plusieurs postes de professeurs dans les universités et vont maintenant, en plus grand nombre qu'avant, former des élèves et faire passer des

thèses de didactique. » Schwartz s'émeut en particulier de la création dans les différents CAPES d'une épreuve dite professionnelle qui, note-t-il, « a un caractère nettement didactique ». Sur ce point, il aura pu se rassurer, puisque – nouvelle défaite de « la didactique » – cette épreuve cèdera bien vite la place à une épreuve dite « sur dossier », qui articule de façon beaucoup plus distanciée le concours de recrutement avec les exigences même idéalisées du métier de professeur. De 1991 à 2005, la chronique se poursuit : à la rentrée 1995, ainsi, l'IUFM dispose de nouveaux locaux sur la Canebière ; trois directions se succèdent ; et l'IUFM compte aujourd'hui près de 4000 élèves. Mais la ligne de front se maintient : les escarmouches ne cessent pas, les attaques, même, se multiplient, les moyens diminuent et, conséquemment, le volume des formations dispensées décroît, silencieusement, mais cruellement. L'IUFM se remplit par l'effort presque surhumain de ses hussards – qui ne sont bien souvent que d'humbles et calmes fantassins – dans le même temps qu'il s'évide au rythme des palinodies ministérielles. En haut lieu, où l'on aperçoit mal la force d'âme sans laquelle rien ne se fait, une gestion intéressée, froidement instrumentale semble prévaloir. La loi de 1989 avait laissé les IUFM hors des universités ; la toute récente loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, votée sous le ministère de François Fillon, change la donne à laquelle on s'était habitué : « dans un délai maximum de trois ans à compter de la publication de la présente loi, y lit-on, les instituts universitaires de formation des maîtres sont intégrés dans l'une des universités auxquelles ils sont rattachés par décret pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. » Changement fort, du moins pour ce qui est de l'institutionnel : les IUFM atteignent ainsi leur majorité universitaire et, de simples établissements publics à caractère administratif (EPA) qu'ils étaient, sous tutelle rectorale qui plus est, ils s'appêtent désormais à devenir des écoles internes aux universités, entrant ainsi dans le monde enchanté des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP). Pour le reste, concédons que rien n'est sûr ; et, selon la formule usitée en Provence autrefois pour terminer sans les conclure les contes de fées et les histoires de sorcières, disons à notre tour : *lou gau cantè e fuguè jour* – le coq chanta, et il fit jour.

Marseille, le 8 août 2005